



DECLARATION CFDT CSE EXTRA DU 16/05/2023

La CFDT ne conteste toujours pas le bien-fondé de cette restructuration sous l'angle de la stratégie économique et commerciale du groupe. S'adapter à l'évolution des marchés nous paraît essentiel pour l'avenir du groupe et pour l'emploi. C'est à ce titre que la CFDT, en CCSE, a voté pour cette restructuration. Nous réaffirmons notre volonté de voir toutes les activités électriques rester en France. La CFDT entend faire que ce choix **reste la seule politique du groupe.**

Concernant le volet social, sujet principal pour la CFDT. Les craintes des salariés ne sont pas évacuées et le volet des risques psycho sociaux est et demeure prépondérant. D'autant que le recours à l'article L. 1224-1 reste pour beaucoup de triste mémoire.

Depuis décembre 2022, le socle social commun qui doit unifier les droits des salariés indépendamment de leur future filiale de rattachement, avance de façon correcte. Nous ne pouvons que nous féliciter des négociations déjà passées qui sont positives pour le personnel.

Sous son aspect psychologique en revanche, il n'en n'est de même. La dilution d'une culture d'entreprise et la perte de l'appartenance au groupe reste une inquiétude à part entière. Elle est pourtant loin d'être anodine et trop souvent sous-estimée en tant qu'élément de la motivation du personnel.

Pour la CFDT, il est également important d'attirer l'attention de tous les acteurs de cette transformation sur le devenir des instances représentatives du personnel. De nombreuses interrogations demeurent sur l'organisation de travail entre filiales et établissements, un flou total persiste sur la représentation des salariés dans les différentes entités concernées.

Pour la CFDT, ce point de dialogue social qui a débuté vendredi 12 Mai est primordial, mais reste une inconnue à ce jour.

Aujourd'hui les élus du CSE de Lardy sont appelés à se prononcer uniquement sur la restructuration de Renault SAS. Certes le droit le permet de ne pas nous consulter sur la future structure Ampère, mais nous déplorons largement ce choix prit par la direction. Nous rappelons que 80% du personnel de Lardy est amenés à rejoindre AMPERE SAS et 20% resteront RENAULT SAS.

Ce découpage souhaité par la direction n'est pas sans interrogations tant sur le volet organisationnel que sur le volet social. Les élus CFDT estiment qu'il ne devrait pas y avoir dissociation et que le sujet AMPERE SAS a toute sa place dans les instances actuelles.

Depuis décembre, date de la première consultation, les élus CFDT considèrent que le projet n'a pas démontré d'avancées considérables et qu'il n'y a rien de concret notamment sur la mise en place, par la direction, d'un plan d'action concernant les risques psycho sociaux.

Le dossier reste assez pauvre sur le fonctionnement futur des filiales voulues autonomes par la direction et les élus CFDT ne comprennent toujours pas comment vont fonctionner les entités entre elle engendrant un risque accru d'un fonctionnement en silos.

Le socle social commun n'est qu'à son démarrage et certains sujets restent bien en suspend comme celui du dialogue social.

La direction nous demande de nous prononcer uniquement pour 20% du personnel que nous représentons laissant de côté les 80% restant.

Pour toutes ces raisons, les élus CFDT de l'établissement de Lardy s'abstiendront sur ce dossier.

